



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
9 novembre 2017
Français
Original: anglais

Septième session

Vienne, 6-10 novembre 2017

Projet de rapport

Rapporteuse: Anna **Popova** (Bulgarie)

Additif

III. Prévention

1. À sa 7^e séance, le 7 novembre 2017, la Conférence a examiné le point 4 de l'ordre du jour intitulé "Prévention".

2. La Présidente de la Conférence et les deux Vice-Présidents de la Conférence, M^{me} Okeke et M. Zafar ont présidé les débats. Dans ses remarques liminaires, M. Zafar a rappelé toutes les résolutions portant sur les mesures préventives adoptées par la Conférence à sa sixième session, à savoir les résolutions 6/5, 6/6, 6/7, 6/8, 6/9 et 6/10. Il a également reconnu les efforts déployés par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption, qui, lors de ses réunions en 2016 et 2017, avait examiné les questions suivantes: utilisation des technologies de l'information et des communications en vue de l'application de la Convention; protection de l'intégrité dans le sport; éducation aux efforts de lutte contre la corruption dans les écoles et les universités; et intégrité des institutions de la justice pénale.

3. Une représentante du Secrétariat a informé la Conférence des progrès accomplis dans l'application de la résolution 6/6 intitulée "Suite donnée à la déclaration de Marrakech sur la prévention de la corruption". Elle a fourni des renseignements sur les activités d'assistance technique menées par l'ONUSD aux niveaux national, régional et mondial pour aider les États parties à prévenir la corruption, notamment l'appui aux processus d'élaboration des stratégies nationales de lutte contre la corruption, le renforcement des capacités des organes de prévention de la corruption et des praticiens, une assistance législative ciblée, un soutien au renforcement de l'intégrité dans le secteur de la justice et la promotion de la formation à la lutte contre la corruption. Elle a annoncé le lancement, par l'ONUSD, d'un nouveau manuel sur les mesures de lutte contre la corruption dans les prisons et a souligné l'aide apportée par l'Office à la société civile, ainsi que les efforts déployés pour sensibiliser le public à la corruption et promouvoir le rôle du secteur privé dans la prévention de la corruption.

4. La représentante du Secrétariat a également informé les participants à la Conférence des progrès accomplis dans l'application de la résolution 6/9 intitulée "Renforcement de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption dans les petits États insulaires en développement". Elle a souligné l'importance de la participation de ces derniers au Mécanisme d'examen de l'application et à l'échange de pratiques optimales dans la réforme de la lutte contre la corruption. Elle a fourni des renseignements sur les initiatives d'assistance technique prises par l'Office des Nations



Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), les États parties et les donateurs pour aider les petits États insulaires en développement à prévenir la corruption.

5. Plusieurs orateurs ont fait part des activités menées par leurs pays pour prévenir la corruption, en particulier la promulgation, la révision et la mise à jour de législations relatives à la lutte contre la corruption et au blanchiment d'argent, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte et des personnes qui communiquent des informations, la responsabilité des personnes morales et la création d'organismes chargés de lutter contre la corruption. Un orateur a rappelé la possibilité de recourir aux réformes fiscales pour promouvoir la transparence.

6. Certains orateurs ont pris note des efforts déployés pour renforcer l'intégrité du secteur public grâce à la formation théorique et pratique des agents publics, l'élaboration et la mise en œuvre de codes de déontologie, ainsi que l'adoption et l'amélioration de systèmes électroniques de déclaration des avoirs. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il fallait faciliter le signalement des cas de corruption par les citoyens et les agents publics.

7. Des orateurs ont mis en avant des initiatives visant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales exhaustives de lutte contre la corruption comprenant des mesures très variées pour prévenir la corruption. Certains ont également fait rapport sur les évaluations des risques de corruption conduites à différents échelons de l'administration, ainsi que des efforts faits pour déterminer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques qui avaient été adoptées. Un orateur a mentionné la mise en place d'évaluations de l'intégrité tant des agents publics que des institutions.

8. Un orateur a fait part de la création d'un partenariat international contre la corruption dans le sport, dirigé par un groupe d'organisations internationales, des pays et le Comité international olympique.

9. Certains orateurs ont fait état de mesures visant à promouvoir l'intégrité de l'appareil judiciaire. Un orateur a souligné les mesures qui avaient été adoptées pour garantir l'indépendance du corps judiciaire, en particulier pour ce qui est de la nomination des juges. Des orateurs ont également informé la Conférence de l'adoption de codes de déontologie à l'intention du personnel des tribunaux, des mesures propres à améliorer les procédures judiciaires et de gestion des cas et les systèmes de contrôle interne de l'appareil judiciaire. Un orateur a mentionné la rédaction de principes sur la transparence pour que ce dernier contribue à l'application de l'article 11 de la Convention.

10. Plusieurs orateurs ont souligné le rôle que joue le secteur privé en matière de prévention de la corruption et la nécessité de promouvoir une action coordonnée. Un orateur a fait part de l'adoption de codes de déontologie à l'intention du secteur privé, tandis que d'autres ont souligné les réformes entreprises pour y accroître la transparence.

11. Plusieurs orateurs ont énoncé les réformes menées récemment pour promouvoir l'accès à l'information, par l'adoption de textes de lois destinés à assurer la liberté d'information, la communication préventive d'informations via des portails en ligne dédiés à la transparence et la création d'organes indépendants pour suivre, promouvoir et faciliter l'accès à l'information.

12. De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité d'inclure des organismes de la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé, les médias et autres parties prenantes aux initiatives et mécanismes très divers nécessaires à l'application du chapitre II de la Convention. Des orateurs ont noté le rôle positif d'organismes de la société civile, ainsi que les possibilités de partenariats dans la prévention de la corruption.

13. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance de l'éducation à tous les niveaux pour prévenir la corruption et décrit l'action menée dans leur pays pour intégrer la lutte contre ce phénomène dans les programmes des écoles et universités publiques et privées. Des orateurs ont informé la Conférence de la création de centres d'apprentissage et de bibliothèques ouvertes pour accroître les possibilités éducatives en matière de lutte

contre la corruption. Un orateur s'est félicité de l'initiative sur l'éducation pour la justice, lancée par l'ONUSD. De nombreux orateurs ont également mentionné des campagnes de sensibilisation aux mesures de lutte contre la corruption, menées notamment sur les réseaux sociaux, et plus particulièrement leur capacité de toucher le grand public.

14. Certains orateurs ont mis en avant les nouveaux usages des technologies de l'information et des communications, dont les réseaux sociaux et les applications de téléphonie mobile, qui permettent d'accroître la participation des citoyens, de trouver des solutions novatrices pour prévenir la corruption et de promouvoir la transparence et la responsabilité, notamment pour surveiller la mise en œuvre des politiques sociales et la qualité des services publics. Plus précisément, certains orateurs ont fait rapport sur l'adoption de systèmes de paiement électronique pour prévenir le détournement de fonds par des agents publics et sur la création de systèmes numériques de communication et de déclaration des avoirs, ainsi que de systèmes électroniques de gestion et de contrôle du respect des normes à l'intention du secteur public.

15. Les orateurs ont souligné le rôle et l'importance du Mécanisme d'examen de l'application pour aider les États parties à identifier les recommandations et les bonnes pratiques en vue de l'application du chapitre II de la Convention. Plusieurs orateurs ont demandé une assistance technique pour renforcer les mesures visant à prévenir la corruption, notamment en matière de formation et d'adoption de stratégies nationales de lutte contre la corruption. De nombreux orateurs se sont félicités de l'assistance technique actuellement fournie par l'ONUSD et ils ont décrit les projets et activités menés avec son appui.

16. Un représentant de l'Organisation européenne de droit public a informé la Conférence des programmes éducatifs multidisciplinaires menés par cette organisation à l'intention des étudiants diplômés et des praticiens, en soulignant la nécessité de garantir la transparence et la bonne gouvernance.

17. Un représentant de la Coalition de la société civile pour la Convention des Nations Unies contre la corruption a appelé les États parties à renforcer les mécanismes d'accès à l'information, les procédures d'achat et d'établissement de budgets, les déclarations d'avoirs et la participation de la société civile. Un représentant de l'Observatoire de lutte contre la corruption et les malversations économiques a présenté à la Conférence les activités menées par celui-ci pour mieux faire connaître la Convention et appelé à améliorer l'accès à l'information. Un représentant de l'Institute for Global Financial Integrity a abordé la question de la transparence des informations sur la propriété effective des entreprises et encouragé les États parties à recueillir des informations en la matière et à les communiquer aux organismes de détection et de répression, à leur demande.